

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 16 décembre 2011  
(convocation du 5 décembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 9 h 45  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. GAUTE Jean-Michel à M. DAVID Jean-Louis  
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain  
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 00  
M. LAMAISSON Serge à M. MAURRAS Franck à jusqu'à 10 h 40  
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 12 h 00  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 50  
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel  
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme. DE FRANCOIS Béatrice  
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10 h 40  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick jusqu'à 11 h 50  
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte  
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine à partir de 12 h 00  
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan  
Mme DELTIMPLE Nathalie à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00  
M. DOUGADOS Daniel à M. BAUDRY Claude de 10 h 30 à 12 h 00  
M. DUART Patrick à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h 50

Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h 50  
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10 h 30  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. BREZILLON Anne  
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 00  
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien  
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max  
M. MOGA Alain à Mme. LIRE Marie Françoise  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PIAZZA Arielle à M. QUANCARD Denis jusqu'à 9 h 45  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine  
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 40  
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
M. SIBE Maxime à M. SOUBIRAN Claude  
Mme WALRYCK Anne à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 00

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Location d'appartements de la Résidence VIVALDI à Fabrèges - Tarifs -  
Autorisation - Approbation**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux possède, depuis le 14 octobre 1991, la Résidence VIVALDI à Fabrèges sur la commune de Laruns (Pyrénées Atlantiques). Elle est située au pied de la station de ski d'Artouste et à 60 kilomètres de Pau.

**Les modalités de locations**

Depuis 1992, les agents et retraités communautaires peuvent louer 27 appartements meublés.

Ces appartements se répartissent en 4 catégories suivant la capacité d'accueil :

- Catégorie 1 : 2 appartements duplex d'une capacité maximale de 6 personnes ;
- Catégorie 2 : 5 appartements d'une capacité maximale de 5-6 personnes ;
- Catégorie 3 : 4 appartements d'une capacité maximale de 4 personnes ;
- Catégorie 4 : 16 appartements d'une capacité maximale de 4 personnes.

La grille tarifaire des locations est modulée en fonction de ces catégories et de deux autres variables :

1°) les vacances scolaires :

- la 1<sup>ère</sup> période « Haute saison » comprend les vacances scolaires de décembre et de février.
- la 2<sup>ème</sup> période « Moyenne saison » correspond aux mois d'avril, juin, juillet, août et septembre et aux périodes hors vacances scolaires durant le mois de février,
- la 3<sup>ème</sup> période « Basse saison » correspond aux mois de janvier, mars, mai, octobre et aux locations réalisées hors vacances scolaires durant décembre.

Le mois de novembre, réservé à la réalisation des travaux d'entretien, est exclu de toute location.

2°) la durée du séjour

La location est ouverte en priorité pour la semaine. La réservation pour le week-end est réalisée en fonction des disponibilités.

- la location « semaine » débute le samedi midi et se termine le vendredi 17 heures, soit 6 nuitées.
- la location « week-end » débute le vendredi 17 heures et se termine le dimanche 17 heures, soit 2 nuitées. La réservation d'une nuitée supplémentaire à la location « week-end » est égale à 50 % du tarif de la location pratiqué pour le week-end réservé.
- la location « nuitée » permet les courts séjours.

### **L'augmentation des charges de fonctionnement :**

La tarification des locations prend en compte la vocation sociale de la résidence. Après renseignements, il apparaît ainsi qu'à catégories équivalentes, les tarifs de location de la résidence Vivaldi sont moins élevés, de 30 à 40 %, que celles des autres résidences de la station de Fabrèges.

Il convient par ailleurs de rappeler que les locations de la résidence VIVALDI peuvent faire l'objet des aides du Comité des Œuvres Sociales de la CUB (chèques vacances).

Cela étant, dans les charges de fonctionnement, les impôts fonciers ont augmenté de 7,6 % entre 2009 et 2011. Une augmentation de tarification a également été constatée pour l'électricité, à hauteur de 17% pour l'abonnement et 1,5% pour le prix du kWh.

Il vous est proposé de répercuter la hausse de ces charges par une augmentation uniforme des loyers de la résidence à hauteur de 3%.

**Vu** la délibération n°2009/0096 du 13 février 2009 portant sur la tarification pour la location des appartements de la Résidence Vivaldi,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que les tarifs sont restés inchangés depuis 2009 et que les frais courants de fonctionnement ont, pour leur part, augmentés.

Décide :

**Article 1** : d'augmenter la tarification de 3% pour toutes les périodes et tous les types d'appartement et de valider ainsi la tarification proposée en annexe.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 JANVIER 2012

PUBLIÉ LE : 6 JANVIER 2012

Mme. MICHÈLE ISTE